

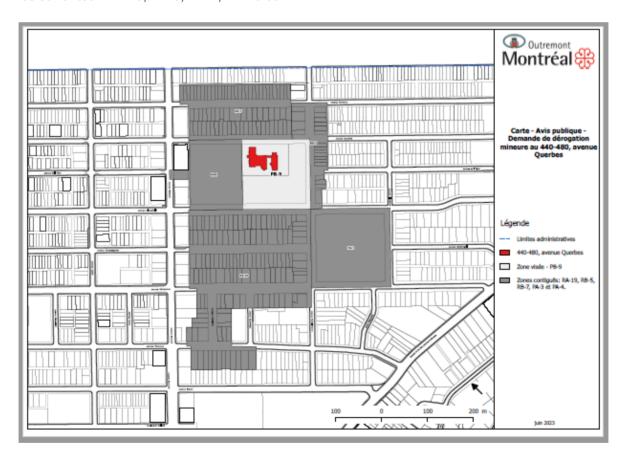
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1º QUE l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au 440-480, avenue Querbes et portant sur l'objet suivant :
 - La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique, dérogeant ainsi à l'article 7.6.3 du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone PB-9 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-19, RB-5, RB-7, PA-18 et PA-4.



- 2º QUE le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le mardi, 8 août 2023 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande:
- 4° QUE dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, mineure, l'implantation d'appareils mécaniques visibles à partir d'une voie publique au 440-480, avenue Querbes, sera réputé conformes aux dispositions du Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréa	l, le 20	juillet 2023
---------	----------	--------------

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate